

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2023

Présents : Colette FABRON, Jean-Paul RAPUC, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Isabelle LOMBARD, Michel GUILLOT, Jean-Louis DONADEY, Christiane MATTEI, Jean-Marie EMERIC, Yolande ANFOSSI, Éric FOGOLA, Sabine BRUN, Christophe BORELLI, Isabelle BARBIER, Manon HUBERT.

Pouvoirs : Jean-Charles GUIRAN à Jean Paul RAPUC, Amandine RAPUC à Éric FOGOLA, Julien BRUN à Manon HUBERT.

Excusée : Chloé MENDOZA.

Le quorum est atteint

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h sous la Présidence de Madame Colette FABRON, Maire.

Madame Anne Marie FULCONIS a été désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus par courrier et par courrier électronique le 29 mars 2023.

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2023
- Adhésion à l'association des communes pastorales de la Région Sud PACA
- Plan de formation triennal
- Constitution d'une commission ad hoc pour la DSP services annexes de la station d'Auron
- Comptes de gestion 2022
- Comptes administratifs 2022
- Budget Général 2023
- Budgets annexes 2023
- Vote des taux de fiscalité locale 2023
- Subvention budget transport
- Subventions aux Associations
- Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à la crèche Les Marmottes
- Création d'un poste d'adjoint technique
- Convention de partenariat Yannis PELÉ
- Exploitation forestière à câble dans la forêt communale : demande de subvention
- Signalétique patrimoniale des chapelles : demande de subvention
- Chefs au sommet : prise en charge des repas et de l'hébergement des Chefs
- Spectacle de l'humoriste SMAÏN : prise en charge des repas et de l'hébergement
- Tarification été 2023 des services annexes de la station d'Auron

Modification de l'ordre du jour :

Ajout de délibération :

- Régie « Eterlous Oursons » et Régie « Les Marmottes » : modification de tarif
- Restructuration du parc informatique communal
- Dotation de solidarité métropolitaine

Retrait de délibération :

- Tarification été 2023 des services annexes de la station d'Auron

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 22 février 2023

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, Madame Le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020 :

Arrêté municipal réglementaire 331 du 24 février 2023- portant actualisation des tarifs des sépultures du cimetière communal 2023

Arrêté municipal réglementaire 334 du 28 mars 2023 portant fermeture exceptionnelle du cimetière dans le cadre de reprises administratives au terrain commun du 3 au 5 avril 2023

Arrêté municipal individuel 847 du 28 mars 2023 autorisant exhumation et réduction de corps du terrain commun N°69 pour inhumation vers le caveau familial CB37

Arrêté municipal individuel 848 du 28 mars 2023 autorisant exhumation et réduction de corps du terrain commun N°77 pour inhumation vers le caveau familial CT17

Marché de travaux pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle à saint Etienne de Tinée :

Arrêté municipal individuel 821 du 28 février 2023 – avenant 1 et Arrêté municipal individuel 862 du 5 avril 2023 – avenant 2 pour le lot n°03 corps d'état secondaires avec l'entreprise AXELEC

Arrêté municipal individuel 825 du 1^{er} mars 2023 – avenant 1 pour le lot n°06 : Electricité, courants forts et faibles avec l'entreprise ETPE

Arrêté municipal individuel 826 du 1^{er} mars 2023 – avenant 2 pour le lot n°01 gros œuvre-terrassement-fondations avec l'entreprise EIRL CHEMIN BAT

Arrêté municipal individuel 854 du 29 mars 2023 – avenant 2 pour le lot n°06 : Electricité, courants forts et faibles avec l'entreprise ETPE

315/ Adhésion à l'association des communes pastorales de la Région Sud PACA

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement de l'adhésion de la commune de ST ETIENNE DE TINÉE à l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA et désigne Madame le Maire comme déléguée pour la commune de ST ETIENNE DE TINÉE auprès de l'Association des Communes Pastorales de la Région PACA ; Adopté à l'unanimité des membres.

316/ Plan de formation triennal

Le Conseil Municipal approuve le Plan de formation triennal 2022-2025 présenté et validé par le Comité Social Territorial.

Approuvé à l'unanimité des membres.

317/ Constitution d'une commission ad hoc pour la DSP services annexes de la station d'Auron

Le Conseil Municipal désigne en qualité de représentant du Maire : Anne Marie FULCONIS, en qualité de membres titulaires : Isabelle LOMBARD, Jean-Marie EMERIC, Yolande ANFOSSI et en qualité de membres suppléants Isabelle BARBIER, Jean-Louis DONADEY et Julien BRUN.

Approuvé à l'unanimité des membres.

318/ Comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Approuvé à l'unanimité des membres.

319/ Compte administratif budget général 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants le compte administratif 2022 du budget général qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses : | 5 987 057.70 € |
| Recettes : | 6 322 920.90 € |
| Excédent de l'exercice : | 335 863.20 € |
| Report de l'exercice précédent : | 1 531 344.54 € |
| Excédent de clôture : | 1 867 207.74 € |

Investissement :

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Dépenses : | 2 127 824.23 € |
| Recettes : | 1 993 570.50 € |
| Déficit de l'exercice : | - 134 253.73 € |
| Report de l'exercice précédent : | + 1 368 048.45 € |
| Excédent de clôture : | 1 233 794.72 € |

Restes à réaliser :

| | |
|----------------------------|------------------|
| Dépenses : | 4 374 360.69 € |
| Recettes : | 2 203 431.94 € |
| Déficit reste à réaliser : | - 2 170 928.75 € |

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 335 863.20 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 1 531 344.54 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 1 867 207.74 €

(si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement) + 1 233 794.72 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

Excédent de financement (1) - 2 170 928.75 € €

AFFECTATION = C = G+H

- Affectation en réserves R 1068 pour couvrir en investissement
937 134.03 €

G= au minimum, couverture du besoin de financement F

- H Report en fonctionnement R 002 (2) 930 073.71 €

Approuvé à l'unanimité des membres.

320/ Compte administratif budget service transport 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants le compte administratif 2022 du service transport qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Dépenses : | 11 151.70 € |
| Recettes : | 10 113.15 € |
| Report de l'exercice précédent : | 3 977.35 € |
| Résultat de clôture : | 2 938.80 € |

Approuvé à l'unanimité des membres.

321/ Compte administratif budget services annexes de la station d'Auron 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres votants le compte administratif 2022 des services annexes de la station d'Auron qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Dépenses : | 651 920.11 € |
| Recettes : | 651 920.11 € |
| Report de l'exercice précédent : | 0.00 € |
| Résultat de clôture : | 0.00 € |

Approuvé à l'unanimité des membres.

322/ Budget Général 2023

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 du budget général de la commune qui s'établit ainsi :

| | |
|------------------------------|----------------|
| Dépenses de fonctionnement : | 7 470 567.71 € |
| Recettes de fonctionnement : | 7 470 567.71 € |
| Dépenses d'investissement : | 5 913 144.69 € |
| Recettes d'investissement : | 5 913 144.69 € |

Approuvé à l'unanimité des membres.

323/ Budget annexe service transport 2023

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 du service transport de la commune qui s'établit ainsi :

| | |
|------------------------------|----------|
| Dépenses de fonctionnement : | 14 100 € |
| Recettes de fonctionnement : | 14 100 € |

Approuvé à l'unanimité des membres.

324/ Budget services annexes de la station d'Auron 2023

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2023 des services annexes de la station d'Auron, qui s'établit ainsi :

| | |
|------------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement : | 737 652 € |
| Recettes de fonctionnement : | 737 652 € |

Approuvé à l'unanimité des membres.

325/ Vote des taux de fiscalité locale 2023

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux appliqués les années précédentes pour l'exercice 2023 :

| | |
|--|--------|
| Taxe sur le Foncier Bâti : | 26.22% |
| Taxe sur le Foncier non Bâti : | 33.08% |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires : | 18.74% |

Approuvé à l'unanimité des membres.

326/ Subvention budget transport

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 11 151.20 € du budget général (code 11100) vers le budget Transport (code 11101).
Approuvé à l'unanimité des membres.

327/ Subvention d'équilibre au budget services annexes de la station d'Auron

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention d'équilibre au budget annexe des services annexes d'un montant de 472 572 € afin de répondre aux dépenses pour l'exercice 2023.
Approuvé à l'unanimité des membres.

328/ Subventions aux Associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association des chasseurs de St Etienne de Tinée : 3 000 €
- Auron Hockey Club : 3 000 €
- Chorale de St Etienne de Tinée : 2 000 €
- Eclatinée : 3 500 €
- Amicale des Forestiers Sapeurs de la Tinée : 200 €
- Comité des fêtes de St Etienne de Tinée : 22 000 €
- Comité des fêtes de Roya : 3 000 €
- Comité des fêtes d'Auron : 19 000 €
- A.L.E.A : 2 000 €
- Gymnastique volontaire de la Tinée : 800 €
- Auron Trail Club : 8 000 €
- Les Chats du Mercantour : 1 000 €
- Les Copains de la Tinée : 1 000 €
- Moto club de la Gaude : 8 000 €
- Stand up enduro VTT : 3 000 €
- Association Poils de tendresse : 1 000 €
- Comité des fêtes de La Blache : 2 000 €
- Archiconfrérie des Pénitents : 4 800 €

Approuvé à l'unanimité des membres.

329/ Modification du tableau effectifs 2023.10.4 auxiliaire puéricultrice

Le Conseil Municipal décide de :

- de créer au tableau des effectifs :

1 emploi permanent d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet à la crèche des Marmottes à AURON.

- d'attribuer le régime indemnitaire correspondant aux fonctions et à l'expertise des agents (RIFSEEP).

Approuvé à l'unanimité des membres.

330/ Modification du tableau effectifs 2023.11.4 adjoint technique

Le Conseil Municipal décide de :

- de créer au tableau des effectifs :

1 emploi permanent d'agent technique à temps non complet, à raison de 29 heures, L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien des locaux, service de cantine à ST ETIENNE DE TINEE

- d'attribuer le régime indemnitaire correspondant aux fonctions et à l'expertise des agents.

Approuvé à l'unanimité des membres.

331/ Convention de partenariat Yannis PELE

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une aide financière de 7 000 € à Monsieur Yannis PELE et autorise Madame Le Maire à signer la convention de partenariat.

Approuvé à l'unanimité des membres.

332/ Exploitation forestière à câble dans la forêt communale : demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le projet d'exploitation forestière à câble dans la parcelle 17 de la forêt communale dont le montant prévisionnel des travaux s'élève à 53 544 HT, sollicite une subvention de 40% de la part de la Région et autorise Madame le Maire à mener à bien cette opération et à signer tous les documents y afférents.

Approuvé à l'unanimité des membres.

333/ Signalétique patrimoniale des chapelles : demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le projet de signalétique patrimoniale des Chapelles dont le montant global est estimé à 15 266 € HT, et sollicite l'aide financière du Département des Alpes Maritimes à hauteur de 12 213 €.

Approuvé à l'unanimité des membres.

334/ Chefs au sommet : prise en charge des repas et de l'hébergement des Chefs

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à effectuer la dépense relative à la prise en charge des repas et de l'hébergement des Chefs du 14 au 20 janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité des membres.

335/ Spectacle de l'humoriste SMAÏN : prise en charge des repas et de l'hébergement

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à effectuer la dépense relative à la prise en charge de l'hébergement de l'humoriste « SMAÏN » à l'occasion du spectacle du 19 février 2023.

Approuvé à la majorité des membres (1 abstention Mme MATTEI).

336/ Régie « Eterlous Oursons » et Régie « Les Marmottes » : modification de tarif

Le Conseil Municipal approuve l'ajout du tarif « accueil petit skieur ESF » à 25 € des régies de recettes n°014 et n°035.

Approuvé à l'unanimité des membres.

337/ Restructuration du parc informatique communal

Le Conseil Municipal approuve le projet de restructuration du parc informatique communal dont le montant global est estimé à 28 013 € HT, et sollicite l'aide financière du Département des Alpes Maritimes à hauteur de 16 805 €.

Approuvé à l'unanimité des membres.

338/ Dotation de solidarité métropolitaine

Le Conseil Municipal approuve le rapport sur l'emploi de la dotation de solidarité métropolitaine pour l'exercice 2023, autorise Madame le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ainsi qu'à la transmettre à la Métropole Nice Côte d'Azur.

Approuvé à l'unanimité des membres.

Questions diverses
État civil
Aucune observation

Fin de séance à 19h

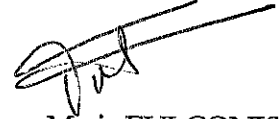
Le Maire



Colette FABRON.



La Secrétaire de séance



Anne Marie FULCONIS